



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février -9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les Femmes en 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'émancipation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration soumise par African Action on AIDS, Associated Country Women of the World, European Union of Women, Hadassah: Women's Zionist Organization of America, International Alliance of Women, International Association of Democratic Lawyers, International Council of Women, International Federation for Home Economics, International Federation of Business and Professional Women, International Federation of University Women, National Council of German Women's Organizations, Salvation Army, Servas International, Socialist International Women, Soroptimist International, Women's Federation for World Peace International and Women's International Zionist Organization, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

Nous, organisations non gouvernementales et internationales soussignées, ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social et membres du Comité des organisations non gouvernementales de Vienne de la condition de la femme, présentons pour information et examen aux participants de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, la déclaration suivante sur le financement de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes.

Afin de réaliser l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sur le plan national, les mécanismes et les instruments nécessaires doivent être créés et un financement adéquat devra être apporté. Des données qualitatives et quantitatives ventilées relatives au sexe seront nécessaires pour identifier les groupes cibles et les adapter aux programmes d'appui nécessaires. Parallèlement, les organisations non gouvernementales féminines qui sont parties prenantes et qui travaillent sur ces questions devront bénéficier de l'appui public et des ressources financières qui sont nécessaires à leurs activités.

Sur le plan international, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont des préalables à l'élaboration et à la mise en œuvre de financement adéquat du développement. L'égalité des genres est partie intégrante de tous les aspects du financement du développement, compte tenu notamment du fait que la structure d'une économie et ses flux de ressources risquent de perpétuer les inégalités, y compris la discrimination sexuelle.

La Déclaration de Doha de 2008 dispose que « [...] l'égalité des sexes est un droit de l'homme fondamental et une question de justice sociale; elle est essentielle pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la durabilité de l'environnement et l'efficacité du développement ». Les États Membres, de ce fait, s'engagent à promouvoir les droits de la femme, « y compris leur émancipation économique et à prendre en compte leur genre de manière effective [...] dans les programmes économiques et à faciliter leur plein accès aux ressources économiques ».

Aussi, les ONG soussignées considèrent-elles qu'il est important :

- D'adopter une approche de genre dans toutes les politiques, programmes et budgets et des allocations conséquentes doivent être allouées à la promotion des droits des femmes et à l'égalité des genres;
- D'assurer que les femmes participent à l'élaboration, à la préparation et à l'adoption de budgets ainsi qu'à l'étape de l'engagement effectif de leur mise en œuvre;
- D'aider à atteindre les objectifs du Millénaire du développement et ceux du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- De garantir que les experts dans l'analyse des deux sexes et/ou de la planification du développement soient formés et employés dans tous les programmes d'aide au développement;
- D'encourager tous les États Membres à accroître leurs contributions à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de manière prévisible, stable et, quand c'est possible, de manière pluriannuelle.